

---

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 11	<b>Séance du 11 janvier 2022</b>
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-deux et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 06 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents :</b> Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, Pascale MEILLAND, Jacqueline GUILLOT, Chantal RODAMEL, Hervé REGEFFE
<u>Votants :</u> 10	<b>Représentés :</b> <b>Excusés :</b> Xavier DEJOB <b>Absents :</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Emmanuel PHILIPPON

---

01\_01JANV\_2022

*Objet : Le Relais d'Urfé : gérance : choix du candidat et choix du prestataire pour la rédaction du bail, fixation du loyer.*

Dans un premier temps, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'examiner les candidatures reçues pour la gérance du Relais d'Urfé. Pour cela, il passe la parole aux membres de la commission chargée du recrutement d'un gérant. Suite à l'exposé il propose la candidature de Madame Virginie MONTROBERT née MOLLON

Ensuite, Monsieur le Maire expose qu'il convient également de choisir un prestataire qualifié pour rédiger l'acte de location gérance entre la commune et le nouveau gérant. Il propose que ce soit le **Cabinet BDMV Avocats de Roanne**, avec la commune a déjà travaillé avec satisfaction, pour la somme de 800.00 € HT et que la commune prenne en charge ces dits frais. Il demande à son conseil de lui donner tous pouvoirs pour l'élaboration de ce futur bail et pour engager le Cabinet BDMV Avocats.

Enfin, M Le Maire, demande au conseil municipal de fixer les conditions financières de la gérance. Comme décidé dans l'annonce de recrutement, les loyers correspondant au logement et au fonds de commerce ont été fixés à 630.00 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, décide :

-\* de retenir la candidature de Mme Madame Virginie MONTROBERT née MOLLON pour la gérance du Relais d'Urfé à compter du 28 février 2022.

-\* de commander une mission auprès du Cabinet BDMV Avocats de Roanne pour la somme de 800.00 € HT et que la commune prenne en charge ces dits frais.

A cet effet le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M Le Maire pour l'élaboration de ce futur bail et pour engager le Cabinet BDMV Avocats.

-\* de fixer les loyers correspondant au logement et au fonds de commerce à 630.00€ HT. Les modalités et éventuelles répartitions seront précisées dans le bail.

2\_02JANV\_2022

*Objet : Acquisition du Relais d'Urfé : modification de l'activité de Mme DULAC Marie Joëlle*

Dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce du Relais d'Urfé au 1er janvier 2022, M. Le Maire expose que Mme DULAC Marie Joëlle, employée par la SARL Relais d'Urfé jusqu'au 31 décembre 2021, continuera son activité à raison de 10 (dix) heures par mois jusqu'à la cessation de ses fonctions pour départ en retraite, voulue par Mme Dulac au 1er avril 2022.

Déjà employée par la commune, Mme DULAC verra donc son nombre d'heures rétribué augmenter de 10 heures par mois à compter du 1er janvier 2022. Ce temps de travail pourra être " annualisé" sur la période allant du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022, en fonction des besoins de service et avec son accord. Elle sera rémunérée en heures complémentaires vu qu'elle n'est pas à temps complet au service de la commune. Il demande à son conseil de l'autoriser à procéder à cette augmentation d'heures rétribuées en faveur de Mme DULAC jusqu'au 31 mars 2022.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à procéder à une augmentation d'heures rétribuées, à hauteur de 10 heures par mois, en faveur de Mme DULAC Marie Joëlle, à compter du 1er janvier jusqu'au 31 mars 2022.

**Ainsi fait et délibéré le jour mois an que dessus**

*01\_01JANV\_2022 Objet : Le Relais d'Urfé : gérance : choix du candidat et choix du prestataire pour la rédaction du bail, fixation du loyer.*

*2\_02JANV\_2022 Objet : Acquisition du Relais d'Urfé : modification de l'activité de Mme DULAC Marie Joëlle*

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLET Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	<b>Absent excusé</b>